



## Argumentaire parents sur les rythmes scolaires

Ce document est un texte d'appui pour expliquer et ouvrir la discussion sur le contenu du projet de décret. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos propositions d'ajouts...

### **Le contenu du projet de décret présenté au CSE est inacceptable**

La demi-journée supplémentaire et les changements d'horaire proposés vont dégrader directement les conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants et les conditions de travail et d'emploi de tous les personnels.

Malgré les demandes du SNUipp-FSU, le ministère n'a pas souhaité organiser de consultation de l'ensemble de la communauté éducative. Il ne s'agit pas uniquement de rencontrer les représentants des parents et des enseignants au niveau national, il faut ouvrir le débat avec les acteurs de terrain qui vivent l'école au quotidien. Des réunions où tous les partenaires de l'école peuvent s'exprimer sont nécessaires.

A l'heure actuelle, il s'agit de mettre en œuvre dans la précipitation, l'application d'une réforme contestée par les parents, les enseignants et même les élus municipaux de terrain.

Les collectivités devront prendre en charge le temps supplémentaire transféré aux activités périscolaires, et leur coût en personnel et en fonctionnement. Même l'Association des Maires de France qui est favorable à la réforme ministérielle a demandé au Ministre de suspendre les discussions pour le moment.

Le projet de décret a été présenté au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) le 8 janvier et au CTM (Comité Technique Ministériel) le 11 janvier. Il a été largement rejeté dans ces deux instances. Le SNUipp-FSU a voté contre ce projet de décret et la FCPE s'est abstenue.

Lors de la Commission Consultative d'Evaluation des Normes (CCEN), l'Association des Maires de France a reporté l'examen du décret car elle « ne pouvait accepter en l'état ce projet de décret alors que son impact financier sur les collectivités locales n'a pas été évalué ».

### **Quelle organisation de la semaine scolaire ?**

La semaine scolaire des élèves serait organisée avec une réduction de 30 à 45 minutes quotidiennes de classe sur 4 jours et 3 heures supplémentaires le mercredi matin (ou le samedi matin par dérogation).

Cela n'améliorera en rien les conditions d'apprentissage des élèves et ne favorisera pas la réussite de tous les élèves.

De plus, la durée de la présence des enfants ne sera sans doute pas modifiée de façon significative, puisqu'il y aura transfert du temps scolaire vers le temps périscolaire. On peut envisager que les collectivités préféreront un allongement de la pause méridienne, solution la moins onéreuse pour elles.

Si on veut maintenir ou créer un service public péri-scolaire de qualité, il faudra investir en terme de formation, de statut, de salaires pour favoriser le recrutement des animateurs qui seront chargés de l'encadrement des enfants. Or, le temps très court prévu pour la mise en place de cette réforme, ne permettra pas aux

collectivités territoriales de procéder à des recrutements qualifiés. De la même façon, les moyens financiers dont elles disposent étant très inégaux, elles ne pourront pas avoir les mêmes exigences pour ces recrutements. La dotation exceptionnelle pour l'année 2013, ne leur permettra pas de faire face à ces dépenses. D'autre part, dans la nouvelle organisation, il faudra plus de personnels... c'est pourquoi le 1er ministre propose de diminuer les taux d'encadrement pendant le temps péri-scolaire, ce qui va se traduire par une baisse de qualité de ce temps par rapport à l'existant. Pour le SNUipp-FSU, la question du statut de ces personnels (formation, recrutement, conditions de travail, de salaire, nombre d'heures proposé) est donc une question fondamentale.

### **Quid des activités périscolaires ?**

Actuellement après 17h00, les élèves sont pris en charge par des enseignants et/ou des animateurs et/ou des ATSEM. En finissant plus tôt, les élèves devraient d'autant plus pouvoir bénéficier d'activités de qualité. Le manque de formation initiale et continue des agents constitue un frein fondamental à cette nécessité. Le SNUipp-FSU a insisté sur la besoin d'une formation initiale minimale avant toute prise de poste dans l'intérêt des agents et des enfants.

De plus, la présence des élèves en classe le mercredi matin aura des conséquences :

- mise en place d'un service de restauration et d'un centre de loisirs pour les élèves dont les parents travaillent ce jour-là
- si ce service est créé, tous les élèves doivent pouvoir y accéder.
- donc, augmentation pour tous les élèves du temps passé en collectivité, qui est déjà très (trop ?) élevé en France, et ce, dans de moins bonnes conditions qu'à l'heure actuelle.

Ce qui va poser des difficultés d'encadrement, d'équipement et d'occupation des locaux.

- quel coût pour les familles ?

Aujourd'hui en centre de loisirs, pour les moins de 6 ans, il faut un animateur pour 8 enfants et pour les plus de 6 ans il faut un animateur pour 12 enfants. Qu'en sera-t-il demain ?

Précisons enfin que, pour le SNUipp-FSU, l'articulation scolaire / péri-scolaire est indispensable mais doit s'effectuer dans le respect des compétences de chacun. Le projet de décret ne prévoit rien pour cette coordination.

Pour le SNUipp-FSU, le statu quo n'est pas possible, mais s'il faut changer, c'est pour du mieux, du mieux pour les élèves, du mieux pour les enseignants et du mieux pour les agents des collectivités territoriales.

Il faut obtenir l'abandon de ce décret et prendre le temps de la réflexion et du débat avec l'ensemble de la communauté éducative.

Par ailleurs, dans notre département, les écoles qui avaient fait le choix dans les années 90 de transférer les cours du samedi matin vers le mercredi matin, ont toutes fait machine arrière dès qu'elles ont pu (accord des élus ...). Les collègues s'accordaient pour dire que la coupure du mercredi, même si elle n'était pas

effective pour tous les élèves, permettait à tout le monde de souffler en milieu de semaine, alors que la semaine avec mercredi matin à l'école se traduisait par un épuisement généralisé dès le jeudi après-midi, les enfants étant totalement indisponibles pour des apprentissages le vendredi.

### **Le statu quo n'est pas possible, mais ...**

La priorité des enseignants n'est pas la simple modification des rythmes scolaires. Pour eux, la réussite des élèves est conditionnée par des facteurs multiples. Laisser penser qu'en changeant seulement les rythmes scolaires on règlera la difficulté scolaire, est illusoire, voire mensonger.

- 1) améliorer la formation professionnelle donc pédagogique des enseignants (formation initiale et formation continue)
- 2) améliorer les conditions d'exercice du métier : baisse du nombre d'élèves par classe (jugée comme la mesure à engager prioritairement), développement du travail en petits groupes avec plus de maîtres que de classes, retour des maîtres spécialisés des RASED, augmentation des moyens de remplacement pour les maîtres absents, remise en route de la scolarisation des enfants de 2ans dans de bonnes conditions (pas plus de 15 par classe), aide pour l'intégration des enfants en situation de handicap (personnels formés et pérennes), aide pour la direction d'école (décharge et personnel), attribution de plus de moyens aux écoles qui concentrent la difficulté scolaire, révision des programmes et contenus d'enseignement, donner des moyens financiers suffisants aux écoles pour assurer la gratuité de l'enseignement, en finir avec le pilotage par les résultats (évaluation des compétences) qui conduit à "bachoter" au lieu de construire les savoirs, améliorer le cadre de vie dans les écoles, dotation en personnels municipaux ( 1 ASEM par classe, et revalorisation de leurs carrières et de leurs salaires), dotation en équipements mobiliers et immobiliers (salles de repos, informatique,...), dotation en matériel performant (informatique, reprographie, multi-média) et maintenance de ce matériel.
- 3) agir sur les conditions de vie et de travail des familles.
- 4) améliorer les possibilités de mutation, le déroulement de carrière et revaloriser les salaires des enseignants.
- 5) en finir avec le pilotage hiérarchique qui signe un défaut de confiance et d'estime de l'administration vis-à-vis des enseignants.

La réforme des rythmes ne peut pas se faire valablement avant d'avoir organisé la planification de la mise en oeuvre du 1) et du 2).

### **Quelles actions mener ensemble ?**

**écrire aux élus, les rencontrer, organiser des réunions, convoquer un conseil d'école extraordinaire, et manifester ensemble**

**le 23 janvier à 16h30 devant la direction académique.**